# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS



Siège:

3 Impasse de Charlemagne

66700 ARGELES-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° DL2023-0282

Séance du Conseil :

**11 DÉCEMBRE 2023** 

LANCEMENT D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LES COMMUNES DE PALAU-DEL-VIDRE, PORT-VENDRES, SAINT-ANDRÉ, SAINT-GENIS-DES-FONTAINES ET L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNALE PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE POUR LA FOURNITURE ET LA MAINTENANCE INFORMATIQUE

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 11 décembre à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illibéris se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 05 décembre 2023, au Centre Culturel situé 13 Rue Jules Michelet à Collioure (66190), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

### **Étaient présents:**

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Vincent NETTI, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Jacques GODAY, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

#### Étaient représentés :

Isabelle MORESCHI donne procuration à Aimé ALBERTY, Georges GUARDIA donne procuration à Maria CABRERA, Marie ARIZA donne procuration à Christian GRAU, Laëtitia COPPEE donne procuration à Christian NAUTE, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Raymond PLA, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, José BELTRA donne procuration à Vincent NETTI, Didier CHOPLIN donne procuration à Jacques GODAY.

### **Étaient absents/excusés:**

Marie-Clémentine HERRE, Nicolas GARCIA, Anne-Lise MIRAILLES, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Fabrice WATTIER, Annie PEZIN, Marcel DESCOSSY.

Nombre de membres en exercice : 50 Nombre de membres présents : 34 Nombre de suffrages exprimés : 42

Nombre de procurations: 8

## Secrétaire de Séance:

**Guy LLOBET** 

Dans l'objectif de simplifier les démarches administratives pour les communes et de bénéficier de réductions sur les prix, il est proposé de constituer un groupement de commandes dans le domaine de l'informatique.

Les membres de ce groupement de commande sont :

- Palau-del-Vidre
- Port-Vendres
- Saint-André
- Saint-Genis-des-Fontaines
- L'Office de Tourisme Intercommunal Pyrénées-Méditerranée
- Et la Communauté de communes

Cette consultation groupée portera sur :

- Lot 1 : La fourniture de matériel informatique : bureautique, petites fournitures, vidéo-projection, pièces détachées, ...
- Lot 2: La fourniture de matériel d'impression et de numérisation de bureau : imprimantes et scanners
- Lot 3: La fourniture de matériel numérique: tablettes tactiles, protections...
- Lot 4: La maintenance du parc informatique: assistance, conseil, hotline...

L'achat de matériels d'impression type copieur et les consommables ne font pas partie du périmètre de ce groupement.

Ce groupement de commandes aura pour objet, d'une part de réaliser des économies d'échelles par une mutualisation des procédures d'achats et de passation des marchés publics, d'autre part, pour objectif de mieux coordonner l'ensemble des opérations.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est appelé à se prononcer.

**Vu** les articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019,

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération,

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Approuve** la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture et la maintenance informatique entre la CC ACVI et les communes Palau-del-Vidre, Port-Vendres, Saint-André, Saint-Genis-des-Fontaines et L'Office de Tourisme Intercommunal Pyrénées-Méditerranée,

**Autorise** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce groupement de commandes,

Désigne la CC ACVI en tant que coordonnateur de ce groupement,

### Résultat du vote :

Pour: 42 Contre: 0 Abstention: 0 Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 13/12/2023

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes

**Antoine PARRA** 



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.